



Qu'est-ce qu'un travail d'intérêt général (TIG) ?

Question / réponse publié le **05/08/2024**, vu **465 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Qu'est-ce qu'un travail d'intérêt général (TIG) ?

- Le travail d'intérêt général (TIG) est une sanction pénale intégrée au code pénal en 1983. C'est une alternative à la peine d'incarcération.
- Il s'agit, pour le condamné, d'effectuer un travail non rémunéré pendant une durée définie par le juge, auprès d'un organisme habilité.
- Toutes les personnes condamnées ne peuvent pas réaliser de TIG : il y a des conditions d'âge, de nature de l'infraction...

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/292774-quest-ce-quun-travail-dinteret-general-tig>